

Les médaillés du Mérite agricole se réunissent à la Cave de Nogaro

Pour leur assemblée générale



Les médaillés du Mérite agricole se réunissent à la Cave de Nogaro

C'est le 25 mai, dans la monumentale salle de distillerie de la Coopérative CPR Les Hauts de Montrouge, que l'Amoma (Association des médaillés de l'Ordre du mérite agricole du Gers) (1) tient son assemblée générale. Patrick Farbos, président de la coopérative, accueille ces titulaires du célèbre « poireau ». Il rend hommage à ses membres « qui ont travaillé toute leur vie pour les autres, une attitude qui n'a pas de prix ». Il conclut : Si le monde agricole évolue, c'est parce que des gens comme vous le font évoluer » et il annonce qu'il part semer du maïs ! À noter que Jean-Paul Sempé, ancien président de la Cave de Nogaro, va faire les honneurs de celle-ci aux membres de l'Amoma Gers.

Évolution interne

André Hamot, président de l'association, lit son rapport moral et d'activité. Il a dû proposer un remplaçant à André Mailhe, trésorier, et le conseil d'administration a désigné Alain Tourné. Comme celui-ci ne peut pas cumuler ces fonctions avec celles de vérificateur aux comptes, Guy Ligardes remplace Alain Tourné dans celles-ci. Par ailleurs, le président annonce qu'il quittera la présidence en 2019 ou, au plus tard, en 2020, pour des raisons de santé.

Le congrès de l'Amoma nationale a eu lieu à Villeneuve-Saint-Georges (à côté de Paris) en octobre 2017. Un nouveau logiciel destiné à gérer les adhérents et leurs cotisations y a été présenté. Après des débuts cahoteux, il semble à présent opérationnel. Le prochain congrès national aura lieu les 8, 9 et 10 juin à Valognes (Manche), mais l'Amoma Gers n'y sera pas représentée.

La campagne des « Tulipes contre le cancer »

Depuis 2016, l'Amoma a relancé cette opération qui consiste à acheter des milliers de bulbes de tulipes, à les planter à Sainte-Marie, à les récolter et à les vendre au profit de la Ligue contre le cancer.

En 2017, l'opération a rapporté 9 689 euros. Une fois le prix d'achat des bulbes soustrait, c'est 5 000 euros qui ont été versés à la Ligue. Le président souhaite que l'on vienne l'aider pour la récolte.

Recrutement

André Hamot compare le nombre de membres de l'Amoma Gers (95 dont 77 cotisants) aux quelque 750 médaillés. Il souhaite rajeunir l'association en agrégeant à celle-ci les nouveaux promus des deux promotions annuelles.

(1) Les **conditions d'attribution**, définies par décret (N°59-729 du 15 juin 1959), énoncent que « cet ordre est destiné à récompenser les femmes et les hommes ayant rendu des services marquants à l'agriculture. »

L'ordre comprend **trois grades** (chevalier, officier et commandeur). Pour être admis dans l'ordre, il faut être âgé de trente ans au moins, jouir de ses droits civils, et justifier de quinze ans de services réels rendus à l'agriculture :

soit dans les activités mentionnées à l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime ou dans les services, industries et autres activités qui s'y rattachent, notamment de la filière agroalimentaire, la gastronomie, ou la filière forêt-bois ;

soit dans des fonctions publiques ;

soit par des travaux scientifiques, des publications agricoles, ou toute activité mettant en valeur le monde agricole.

Les nominations et **promotions** ont lieu chaque année en janvier et en juillet.

Le contingent annuel attribué aux différents grades est fixé à 60 commandeurs, 600 officiers et 2400 chevaliers.

Pour être promu officier, il faut justifier de 5 ans au moins dans le grade de chevalier et de cinq ans au moins dans le grade d'officier pour être promu commandeur. Il peut toutefois, être dérogé aux conditions d'âge et d'ancienneté de services en faveur des candidats qui justifient de titres exceptionnels (<http://agriculture.gouv.fr/obtenir-le-poireau-ou-recevoir-lordre-du-merite-agricole>).



André Hamot, président de l'Amoma Gers



Marc Beillot président de l'Amoma Hautes Pyrénées



Café et chocolatinas attendent les adhérents



L'assistance a pris place dans la distillerie



Alain Tourné, André Hamot, Patrick Farbos (debout) et Pierre Escorsac (secrétaire)